

20 MINUTES (PARIS) 15-1-2007

**« J'ai le droit à ne pas  
me faire pénétrer  
par la liberté d'expression  
commerciale. »**

Alexandre Baret, un des sept militants antipub, lors du procès des « déboulonneurs », vendredi. Le procureur a requis contre eux 500 € d'amende avec sursis. Jugement le 23 février prochain.

© S.T. I.P.